

Sur fond de crise sociale et économique, tout est prétexte en Algérie à l'étouffement des voix dissidentes. Les activités relevant de l'action légitime des associations et de la liberté d'expression sont simplement criminalisées, comme en témoignent les poursuites pénales et les peines de prison à l'encontre de nombreux activistes.

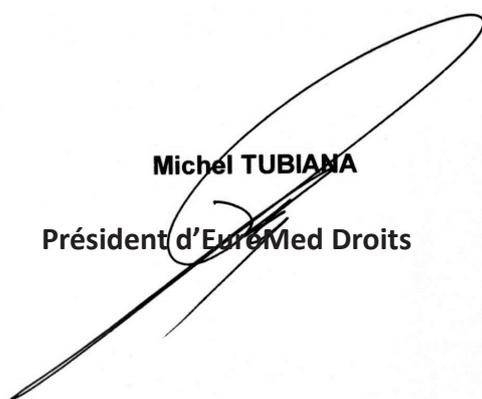
C'est le cas du journaliste et militant des droits humains Hassan Bouras, qui a passé près de 4 mois en prison avant d'être libéré en janvier 2016, mais qui est toujours poursuivi pour "*outrage au Président de la République et à l'institution militaire*"; celui de Zoulikha Belarbi, militante des droits humains à Tlemcen, condamnée le 20 mars 2016 à une amende de 100.000 dinars pour "*atteinte au Président*" (pour la diffusion en ligne d'un photomontage dont elle n'était pas l'auteure) ; de Mohamed Rag, condamné à 18 mois de prison ferme en février 2015 à Laghouat à la suite d'un rassemblement de la Coordination nationale des diplômés chômeurs ; ou encore de Kamel Eddine Fekhar, militant pour l'autonomie du Mzab (région mozabite du sud de l'Algérie) et ancien membre de la LADDH, poursuivi en justice à plusieurs reprises par le passé, et maintenu depuis juillet 2015 en détention préventive pour "*atteinte à la sûreté de l'Etat*".

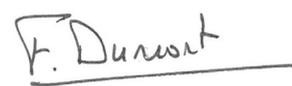
Les libertés syndicales sont constamment bafouées, et les syndicalistes autonomes harcelés depuis des années. Plusieurs d'entre eux ont été licenciés ou suspendus de leurs postes dans la fonction publique depuis des années sans compensation et jamais réintégrés malgré [les recommandations de l'OIT](#), qui demande aussi, entre autres, aux autorités d'enregistrer les syndicats autonomes et la Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie (CGATA, membre de la CSI) qui attendent depuis des années leur reconnaissance légale.

Enfin, la question des milliers de disparitions forcées lors du conflit des années 1990 reste taboue, les autorités refusant d'entreprendre les enquêtes et d'ouvrir les fosses communes pourtant identifiées. La Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale criminalise la recherche de la vérité et la justice par les familles de disparus, et celles-ci sont régulièrement réprimées lors de leurs rassemblements hebdomadaires à Alger, et les associations mises sous surveillance et sous pression des services de renseignement.

En accord avec les recommandations du Parlement européen du 30 avril 2015 sur l'Algérie, de la Commission des normes de l'OIT adressées à l'Algérie en juin 2015, et de diverses instances des Nations Unies, nous vous demandons d'exhorter vos homologues algériens à libérer les militants arrêtés ; à cesser le harcèlement judiciaire et policier des défenseurs des droits humains ; à garantir effectivement les libertés d'expression, d'association et de réunion et les libertés syndicales ; et à permettre l'établissement de la vérité et la justice et de garanties de non-répétition dans les cas de disparitions forcées dénoncées par les familles et les associations, en conformité avec les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération.


Michel TUBIANA
Président d'Europe Méditerranéenne des Droits


F. Duruont
Présidente de la LDH